

**Communiqué de presse d'Ardenne & Gaume asbl  
concernant  
la réserve naturelle agréée de La Heid des Gattes (Aywaille)**

Créée dès 1953 suite aux demandes répétées de l'ancienne commune de Sougné-Remouchamps ( actuellement fusionnée avec Aywaille) qui voulait conserver intact au moins une partie de son patrimoine Nature, la réserve naturelle de La Heid des Gattes, agréée en 1989 par la Région Wallonne, est gérée par l'asbl Ardenne & Gaume qui l'occupe en vertu d'un bail emphytéotique de 99 ans. Cette très belle falaise domine l'Amblève de 175 m et abrite une flore et une végétation dont l'intérêt dépasse et de loin la seule Région Wallonne puisque ce site a été proposé comme site Natura 2000 à la Commission des Communautés européennes.

La Heid des Gattes contient plusieurs habitats prioritaires au sens de la Directive européenne 92 / 43 / CEE et de ce fait toute intervention susceptible d'avoir un impact sur le site doit être soumise à une évaluation des incidences eu égard aux objectifs de conservation fixés par le Gouvernement wallon. Par ailleurs la législation européenne prévoit que toute décision par le Gouvernement wallon concernant ce type de site doit être précédée d'une demande d'avis de la Commission des Communautés européennes.

La délivrance d'un certificat de patrimoine par la commission royale des monuments, sites et fouilles ne constitue qu'une étape vers une autorisation éventuelle d'intervention sur le site et ne peut en aucun cas se substituer à la procédure légale imposée par l'Union Européenne. Aujourd'hui comme hier, Ardenne & Gaume est disposé à dialoguer avec tous ceux concernés par ce site mais il insiste sur la nécessité absolue que cela se fasse dans le respect de la Loi.

Le Secrétaire général,

Le Président,

C. Verstraeten

W. Delvingt

(24 juin 2004)